Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Annexe au brevet fédéral ou au diplôme fédéral

Ce document peut être joint à l'acte officiel – dans ce cas précis, au brevet fédéral ou au diplôme fédéral.

Lien de téléchargement :
www.sbfi.admin.ch/fr/examens-professionnels-federaux-et-examens-professionnels-federaux-superieurs

---

Les personnes qui ont réussi un **examen professionnel fédéral** donnant lieu à un **brevet fédéral** sont habilitées à porter le complément de titre « Professional Bachelor » avec le titre protégé dans les langues officielles.

Exemple de port du titre :

[Dénomination spécifique à la profession] avec brevet fédéral, Professional Bachelor

---

Les personnes qui ont réussi un **examen professionnel fédéral supérieur** donnant lieu à un **diplôme fédéral** sont habilitées à porter le complément de titre « Professional Master » avec le titre protégé dans les langues officielles.

Exemples de port du titre :

[Dénomination spécifique à la profession] avec diplôme fédéral, Professional Master
[Dénomination spécifique à la profession] diplômé(e), Professional Master
Maître [Dénomination spécifique à la profession], Professional Master

---

Remarque : les compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » des diplômes de la formation professionnelle supérieure ont été introduits le 1er octobre 2026. Le SEFRI ne délivre aucun nouveau brevet ou diplôme aux anciens diplômés.

La liste des professions du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) recense tous les examens professionnels fédéraux (supérieurs) : www.bvz.admin.ch
Pour toute question concernant les anciens brevets ou diplômes fédéraux, veuillez écrire à:
info.hbb@sbfi.admin.ch

1er octobre 2026